

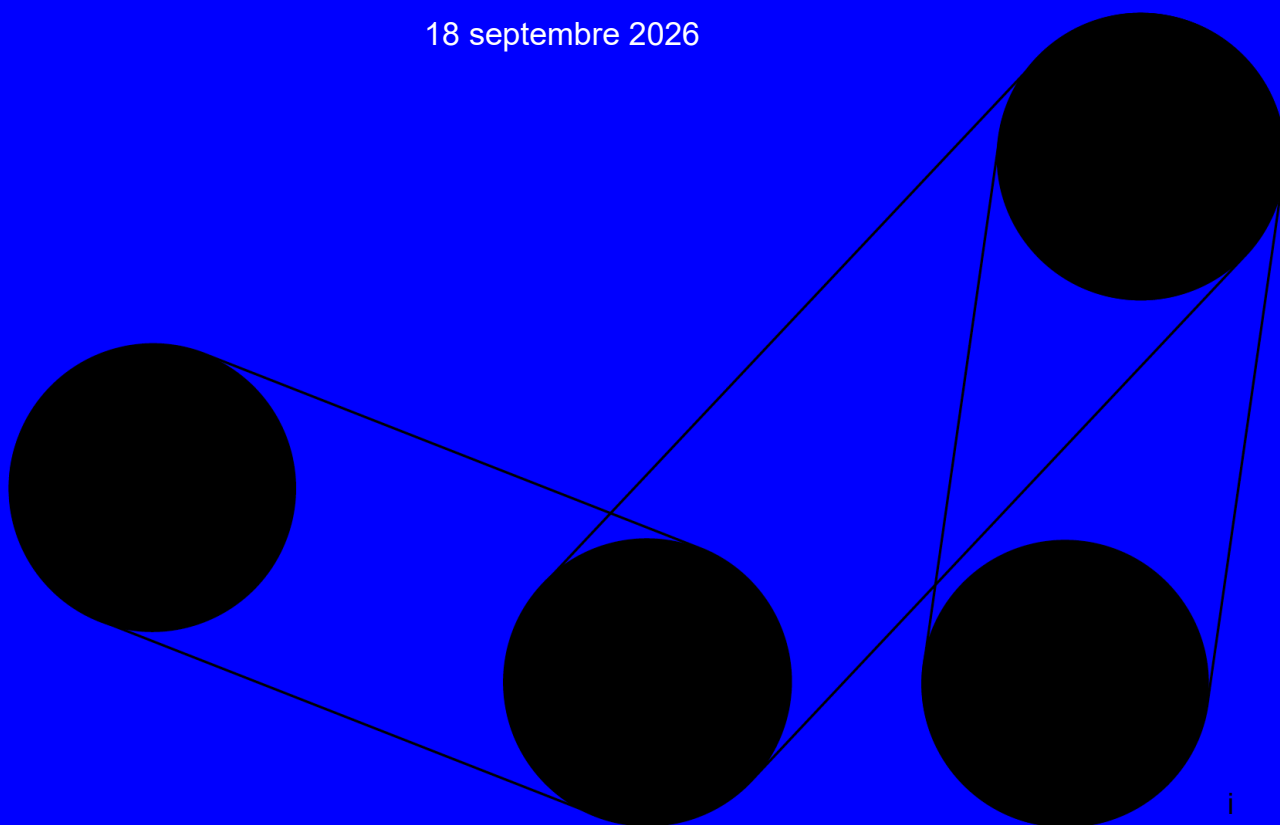
LA CULTURE : UN MOTEUR DE RICHESSE

Mémoire économique

présenté au
ministère des Finances du Québec

Association québécoise des techniciens et techniciennes
de l'image et du son (AQTIS), section locale 514 IATSE

18 septembre 2026



Rédaction

Marie-Josée Rivard

Cheffe des communications, AQTIS 514 IATSE

Kasey Desroches

Conseillère aux communications, AQTIS 514 IATSE

Collaboration

Pierre Emmanuel Paradis

Associé fondateur et Économiste, AppEco

Remerciements

Ce mémoire est le fruit d'un travail collectif, nourri à la fois par une connaissance fine du secteur audiovisuel québécois et par une analyse de ses réalités économiques.

Nous tenons à souligner l'appui de **Bernard Larivière, président**, et de **Nathalie Paré, directrice générale de l'AQTIS 514 IATSE**, tout au long de l'élaboration de ce mémoire.

La participation de l'ensemble des **vice-présidences** et des **membres du Comité exécutif de l'AQTIS 514 IATSE** a également été précieuse pour enrichir les constats et les recommandations grâce à leur connaissance du terrain et des réalités vécues par les techniciennes et techniciens que nous représentons.

Enfin, nous remercions **Pierre Emmanuel Paradis, associé fondateur et économiste d'AppEco, et son équipe**, dont l'expertise a permis d'approfondir notre réflexion grâce à une analyse économique rigoureuse et de mieux mesurer l'apport du secteur audiovisuel à l'économie québécoise.

À PROPOS DE L'AQTIS 514 IATSE

L'Association québécoise des techniciennes et techniciens de l'image et du son (AQTIS), 514 IATSE affiliée à la FTQ, représente 8 000 professionnels pigistes œuvrant dans plus de 200 métiers liés à la conception, la planification, la mise en place, la réalisation et la postproduction d'une production audiovisuelle. Son rôle est d'agir pour l'épanouissement professionnel des techniciennes et techniciens et la croissance de l'industrie québécoise, ici et à l'étranger. L'AQTIS 514 IATSE propulse la passion et le talent de ses membres et contribue ainsi au rayonnement de l'industrie audiovisuelle.

Table des matières

Rédaction et remerciements	ii
1. Mise en situation.....	4
1.1. Un équilibre essentiel à la vitalité de l'audiovisuel québécois.....	4
2. Sommaire exécutif	6
3. La culture est un moteur de richesse	10
4. Méthodologie	12
5. Constats	13
5.1. L'importance de la culture dans l'économie du Québec	13
5.2. Les retombées économiques de la culture.....	13
5.3. Des transformations technologiques conséquentes	18
5.4. Un soutien public important, mais variable dans le temps.....	19
5.5. Le cas du CISP : une économie budgétaire peut entraîner des pertes économiques importantes	21
6. Limites méthodologiques	23
7. Conclusion.....	24
 Annexe I. Retombées économiques	25
Annexe II. Comparaison de modèles à l'échelle nationale	28
Annexe III. Comparaison de modèles à l'échelle internationale	29

Liste des tableaux

Tableau 1. Retombées économiques au Québec - Dépenses de 100 M\$.....	14
Tableau 2. Part des dépenses « culture et religion » dans le total des dépenses du gouvernement central - 26 pays, 1995-2024	20

1. Mise en situation

À la suite du dépôt du rapport du **Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec (GTAAQ)**¹, le ministre de la Culture, Mathieu Lacombe, a partagé un plan d'action qui a été reçu avec enthousiasme par l'ensemble du milieu. Ces initiatives ont d'ailleurs été saluées à l'unanimité lors d'un récent débat sur la culture qui a rassemblé les interlocuteurs de quatre partis en campagne électorale. Tant le libéral Benoît Clermont, que le solidaire Sol Zanetti, que la péquiste Geneviève Gentilcore et la caquiste Christine Maestracci ont applaudi le travail de la CAQ dans ce dossier, de même que tous les gens présents lors de l'événement.

Peu de temps après la présentation de la stratégie de l'audiovisuel par la culture, c'est le ministère des Finances qui a lancé un appel de mémoires². L'AQTIS 514 IATSE répond à cette demande en formulant des recommandations claires et applicables à notre réalité québécoise. Avant de plancher sur ce chantier, nous nous sommes arrimés avec les autres associations du secteur pour nous assurer de parler d'une même voix et surtout pour éviter que les recommandations des uns ne viennent à l'encontre des demandes des autres.

Il était inconcevable pour nous de réaliser l'exercice sans avoir recours à l'aide d'une firme spécialisée dans ce type de mandat et dont la crédibilité est immuable en matière d'analyse financière. Pour répondre à ce besoin et pour nous assurer que la demande du ministère soit adéquatement réalisée, nous avons choisi de faire équipe avec AppEco.

À l'interne, nous avons d'abord monté un document exhaustif dans lequel nous avons regroupé les différentes initiatives qui sont mises de l'avant ici, à l'échelle nationale et à travers le monde et qui connaissent un certain succès (voir les annexes II et III). Après avoir répertorié les propositions les plus pertinentes, nous les avons classées par priorité. Notre liste de recommandations découle de cet exercice.

Le **mémoire de l'AQTIS 514 IATSE déposé en novembre 2024**³ faisait déjà ressortir plusieurs constats, notamment que le modèle de financement reposait sur des indicateurs devenus partiellement désuets, que la compression des budgets fragilisait la qualité des productions et les conditions de travail, et que les crédits d'impôt pouvaient devenir de véritables leviers de développement pour le secteur audiovisuel. Le présent mémoire s'inscrit dans la continuité de ce travail et approfondit les pistes de solution alors proposées.

1.1. Un équilibre essentiel à la vitalité de l'audiovisuel québécois

L'AQTIS 514 IATSE : une entité qui œuvre dans tous les types de productions

Depuis plusieurs décennies déjà, le Québec met en œuvre à la fois des productions québécoises et des productions étrangères. Cette coexistence a largement contribué à faire du Québec un pôle d'excellence reconnu à l'échelle internationale. Le talent, la créativité et le sens incroyable de la débrouillardise de nos artisanes et artisans sont reconnus à travers la planète. En ajoutant le facteur humain, accueillant et un esprit de collaboration décuplé, le choix de tourner au Québec pour les producteurs étrangers est une évidence.

¹ Gouvernement du Québec, « [Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec \(GTAAQ\)](#) ».

² Gouvernement du Québec, ministère des Finances, « [Appel de mémoires – Industrie audiovisuelle québécoise](#) ».

³ AQTIS 514 IATSE, « [Mémoire sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec soumis au GTAAQ](#) », novembre 2024.

D'un côté, les productions québécoises nourrissent notre identité culturelle, favorisent la vitalité de la langue française et racontent nos histoires. De l'autre, les productions étrangères génèrent des milliers d'emplois, permettent le développement de l'expertise de nos membres et soutiennent l'ensemble de notre écosystème de production. Il est important de ne pas opposer la culture et l'industrie. Les deux sont essentielles, complémentaires et contribuent chacune à leur façon à la force et à la pérennité de notre secteur et à nourrir l'économie.

Dans cette même perspective, nous avons récemment annoncé avec grande fierté la ratification de deux nouvelles ententes de quatre ans conclues avec Netflix, l'une pour le secteur Caméra et l'autre pour les technicien-ne-s de studio (Studio Mechanics). Il s'agit d'une étape historique pour notre association. Bien que ce type d'entente existe déjà dans d'autres provinces canadiennes, le Québec ne disposait pas encore de son propre cadre négocié. Cette avancée nous permet de combler un désavantage concurrentiel important et de positionner favorablement le Québec dans un marché où les productions sont de plus en plus mobiles. Nous espérons que ces nouvelles ententes contribueront à attirer davantage de projets au bénéfice de nos membres et de l'ensemble de l'industrie.

Le travail présenté dans ce document a été exécuté en tenant compte de la réalité de l'AQTIS 514 IATSE. Les demandes qui y sont formulées sont claires et proposent des pistes de solutions concrètes. Bien que la campagne électorale batte son plein en ce moment, nous ferons toutes les sollicitations nécessaires auprès des différents partis, pour nous assurer qu'une fois en poste, le parti élu sera au fait des besoins et des demandes du secteur de l'audiovisuel. Ce travail est mené de front avec les autres associations pour avoir une plus grande portée et une plus grande écoute auprès des instances politiques.

2. Sommaire exécutif

L'AQTIS 514 IATSE formule **cinq recommandations** pour assurer un financement durable et soutenir le développement du secteur audiovisuel québécois :

1. **Consacrer de façon permanente 2 % des dépenses du gouvernement du Québec à la culture.** Établir une cible budgétaire calculée chaque année en fonction des dépenses totales du gouvernement.
2. **Utiliser l'aide fiscale à la production québécoise pour renforcer notre souveraineté culturelle :** créer ici, conserver les droits ici et réinvestir ici.
3. **Maintenir un crédit d'impôt compétitif** pour attirer davantage de productions étrangères qui génèrent des investissements au Québec.
4. **Diversifier les sources de financement** en s'inspirant des modèles internationaux et mettre en place des mécanismes de réinvestissement inspirés du principe « l'aval finance l'amont ».
5. **Faire des crédits d'impôt des leviers de développement économique**, notamment en région. Récompenser les dépenses, les emplois et les retombées que le Québec peut générer.

Ce mémoire s'inscrit dans le dialogue qui a été entamé avec le gouvernement et les différentes parties prenantes du milieu culturel. L'AQTIS 514 IATSE souhaite poursuivre les discussions et initier les différentes solutions qui permettront de moderniser le modèle de financement de l'audiovisuel.



Consacrer de façon permanente 2 % des dépenses du gouvernement du Québec à la culture. Établir une cible budgétaire calculée chaque année en fonction des dépenses totales du gouvernement. Éviter de dépendre d'enveloppes ponctuelles ou limitées dans le temps. Cette approche fera en sorte que le financement culturel sera plus stable, prévisible et évolutif, puisqu'il progressera avec le budget d'année en année. Un suivi annuel public permettra de vérifier l'atteinte de la cible et les retombées générées.

En 2026-2027, une cible de 2 % représentera environ 3,4 G\$, auxquels l'analyse économique associe environ 3,1 G\$ de PIB, 38 800 emplois et 331 M\$ en taxes et impôts. À l'horizon 2030-2031, l'enveloppe atteindra environ 3,7 G\$ et soutiendra quelque 42 100 emplois. Le seuil de 2 % demeure par ailleurs réaliste comparativement à l'international. Parmi 26 pays étudiés, le troisième quartile des dépenses des gouvernements centraux consacrées à la « culture et religion » atteint 2,16 %. Cette proposition permettra d'aller plus loin que la Stratégie québécoise de l'audiovisuel, qui prévoit actuellement une enveloppe de 609,6 M\$ sur cinq ans, en instaurant un mécanisme durable au-delà de 2031.



Utiliser l'aide fiscale à la production québécoise pour renforcer notre souveraineté culturelle : créer ici, conserver les droits ici et réinvestir ici.

Le crédit d'impôt à la production québécoise vise déjà à favoriser une industrie indépendante forte et prévoit des taux plus élevés pour les productions originales que pour les adaptations de formats étrangers. L'AQTIS 514 IATSE propose d'aller plus loin en faisant de la création originale et de la propriété intellectuelle québécoise des critères déterminants dans l'octroi des bonifications les plus avantageuses.

Le financement public devrait également soutenir davantage les premières étapes de la création d'une œuvre, notamment l'écriture, la recherche et le développement. Actuellement, les producteurs doivent souvent obtenir l'appui d'un diffuseur pour accéder au financement nécessaire. Un soutien accru à ce stade leur permettrait de développer leurs projets de façon plus autonome, avant même l'arrivée d'un diffuseur, favorisant ainsi l'émergence de nouvelles œuvres et propriétés intellectuelles québécoises.

Modèles à considérer : la France et le Royaume-Uni (voir l'annexe III).

3

Maintenir un crédit d'impôt compétitif pour attirer davantage de productions étrangères qui génèrent des investissements au Québec. Ces productions génèrent directement des emplois, des salaires et des dépenses auprès d'entreprises québécoises, notamment pour les studios, les équipements, les services techniques, le transport et l'hébergement. Leur présence contribue également au maintien d'une main-d'œuvre spécialisée, d'entreprises et d'infrastructures de calibre international, dont bénéficient aussi les productions québécoises.

L'AQTIS 514 IATSE propose que le crédit soit évalué en fonction de la compétitivité réelle du Québec face aux autres juridictions et des retombées économiques qu'il génère, plutôt qu'en fonction de son seul coût fiscal. Cette analyse doit tenir compte de l'ensemble des paramètres qui influencent le choix d'un lieu de production : taux effectif, dépenses admissibles, possibilités de cumul, bonifications et coût net final de la production. Toute modification du crédit d'impôt québécois pour services de production devra également tenir compte de ses effets sur l'emploi, les investissements et l'activité économique au Québec. L'analyse économique montre qu'une réduction d'un point de pourcentage peut générer une économie budgétaire tout en entraînant des pertes économiques beaucoup plus importantes : dans le scénario étudié, environ 623 000 \$ d'économies gouvernementales auraient été associés à une perte économique nette de 3,17 M\$, soit environ 6,10 \$ de pertes pour chaque dollar économisé.

4

Diversifier les sources de financement en s'inspirant des modèles internationaux et mettre en place des mécanismes de réinvestissement inspirés du principe « l'aval finance l'amont ». Le Québec pourra faire contribuer davantage les acteurs qui tirent des revenus de la diffusion, de la distribution et de l'exploitation des œuvres au financement de nouvelles productions québécoises. En France, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) repose sur un système intégré où des taxes et prélèvements affectés au secteur permettent de réinvestir continuellement dans l'écriture, le développement, la production, la distribution, l'exploitation et l'exportation. Pour le Québec, ce principe pourra se traduire par une contribution des diffuseurs, des distributeurs et des plateformes numériques qui exploitent des contenus sur le marché québécois, dont les revenus seraient réinvestis dans la création et le développement d'œuvres québécoises. Cette approche permettra de diversifier les sources de financement, de réduire la pression exercée sur les crédits d'impôt et les enveloppes budgétaires, et de faire en sorte qu'une partie de la valeur générée par l'exploitation des contenus retourne directement dans la production locale.

Au Royaume-Uni, le British Film Institute (BFI) prévoit investir 150 M£ provenant de la National Lottery entre 2026 et 2029 pour soutenir la création, la relève, la formation de la main-d'œuvre, la diffusion et le patrimoine audiovisuel. Le Québec pourra s'inspirer de ce modèle en consacrant une partie des revenus de Loto-Québec et d'autres sociétés d'État au financement de la culture. Du côté de la France, 10,72 % du prix des billets de cinéma est versé dans un fonds qui finance la production.

Modèles à considérer : France et Royaume-Uni (voir l'annexe III).



Faire des crédits d'impôt des leviers de développement économique, notamment en région. Récompenser les dépenses, les emplois et les retombées que le Québec peut générer.

Le régime pourra conserver une base simple tout en ajoutant quelques bonifications ciblées et mesurables. L'AQTIS 514 IATSE a déjà proposé de soutenir davantage les tournages en région, les productions réalisées hors saison et les coproductions francophones, ainsi que de conditionner l'aide publique au respect de la Loi sur le statut de l'artiste, des ententes collectives et des règles de santé et de sécurité.

Le modèle britanno-colombien montre qu'une bonification territoriale peut être directement liée à la localisation de la production; le Québec pourra adopter une logique semblable en accordant une bonification lorsqu'un seuil défini de dépenses et d'emplois locaux est atteint hors de Montréal. L'efficacité du régime devrait ensuite être publiée périodiquement à partir d'indicateurs concrets : emplois et jours travaillés, masse salariale au Québec, dépenses auprès de fournisseurs québécois, investissements étrangers attirés, occupation des studios et investissements privés générés.

L'Espagne exploite bien la formule des incitatifs fiscaux bonifiés en région avec des crédits d'impôt pouvant atteindre 60 % dans certains territoires, notamment aux îles Canaries et au Pays basque. La recette est concluante puisque la nation accueille de plus en plus de productions à grand déploiement et engendre des retombées économiques en région.

Modèles à considérer : la Colombie-Britannique et l'Espagne (voir les annexes II et III).

3. La culture est un moteur de richesse

Partout dans le monde et particulièrement au Québec, les industries culturelles occupent une place importante, voire capitale, dans l'économie. Comme les autres industries, elles génèrent leur part d'activité économique : production, emplois et revenus fiscaux, en plus des dépenses auprès des fournisseurs de secteurs connexes. Les industries culturelles présentent également certaines particularités qui influencent à la fois leur contribution à la société, leurs retombées économiques et les conditions dans lesquelles elles se développent :

- **Une valeur collective** : la culture représente l'identité et l'essence d'une nation. Elle contribue à l'expression de l'histoire, des réalités présentes et des aspirations de la société. Pour ces raisons, la culture requiert un traitement particulier, lequel est expressément reconnu par la Convention de 2005 de l'UNESCO et son édition actualisée des textes fondamentaux⁴.

Sa valeur est foncièrement collective et dépasse largement les seuls revenus directs découlant de la commercialisation des œuvres et des activités culturelles.

Malgré cette évidence, les entreprises et les organismes, de même que les artistes, artisans et autres travailleurs culturels ne récoltent qu'une partie limitée du bien-être sociétal associé à leurs activités et à leur production artistique.

- **Un développement économique dynamisé** : en plus de ses effets positifs sur l'économie et la société, la production culturelle dynamise également le développement économique via plusieurs mécanismes.

D'abord, les industries culturelles emploient davantage de personnes et utilisent une plus grande proportion de ressources locales que la moyenne des industries, ce qui bonifie la retombée économique par dollar dépensé.

Ensuite, bon nombre d'établissements et d'événements culturels provoquent des dépenses périphériques à l'extérieur de leur périmètre de prestation, ce qui bénéficie aux restaurants, à l'hébergement, au commerce de détail et au tourisme. Enfin, la prévisibilité de cette dernière dynamique fait en sorte que, dans plusieurs cas, les établissements (et parfois les événements) culturels exercent un attrait gravitationnel durable favorisant le développement permanent de ces industries de services à proximité.

⁴ UNESCO (2005), [*Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*](#)

- **Des transformations technologiques à intégrer** : si les changements technologiques sont omniprésents dans l'économie, leurs applications spécifiques à la culture, notamment l'évolution des modes de production, de diffusion et de consommation de même que le développement de l'intelligence artificielle, modifient les conditions dans lesquelles bon nombre d'œuvres sont créées, produites et diffusées. Cela soulève de nouveaux enjeux pour les travailleurs et les organismes culturels.

En conséquence de ces particularités économiques, la culture nécessite un soutien financier et institutionnel engagé tout au long de sa « chaîne de valeur », de la création à la diffusion.

- **La nécessité du soutien public et privé** : les allocations budgétaires des ministères et organismes des gouvernements, ainsi que les contributions privées provenant de fondations et philanthropes, ont pour effet de stimuler l'offre culturelle bien au-delà de ce qui serait possible sous une stricte contrainte de rentabilité. Les gouvernements comprennent bien cette nécessité et allouent des sommes importantes et récurrentes à ces fins, question d'appuyer diverses formes d'activités et d'expression culturelles de leurs nations.

Malgré tout, le soutien étatique à la culture demeure périodiquement remis en question dans l'espace public. Plusieurs affirment que les artistes et les organismes culturels devraient accroître leurs revenus autonomes, améliorer la commercialisation de leurs œuvres et développer davantage leurs capacités entrepreneuriales. Tous ces éléments ayant pour but de réduire leur dépendance envers le financement gouvernemental. Dans certains cas, ces suggestions se veulent constructives et visent à mieux outiller l'industrie, dans d'autres, le ton est plus critique.

Entre autres, plusieurs soutiennent que les crédits d'impôt sont trop généreux envers les entreprises bénéficiaires⁵. Pour ajouter à la complexité de la question, ce débat oppose divers experts qui, dotés de diverses méthodes et argumentaires, concluent que seule leur position est valable⁶. Dans son Budget 2024-2025, le gouvernement québécois a opté pour des restrictions à certains crédits d'impôt, lesquelles ont entraîné de lourdes pertes d'emploi dans les studios d'effets spéciaux. En fin de compte, l'économie pour le gouvernement valait-elle la peine compte tenu d'importantes pertes économiques qui en ont découlé⁷?

Dans ce contexte, l'AQTIS 514 IATSE s'est arrimée avec AppEco pour évaluer les effets économiques associés à une allocation permanente correspondant à 2 % de l'ensemble des dépenses gouvernementales du Québec consacrées à la culture. En 2020, tout juste avant la pandémie, une coalition d'organismes culturels avait exprimé la même idée⁸. Six ans plus tard, une telle allocation est non seulement réaliste, mais elle cimenterait aussi l'appui systémique du gouvernement à la pérennité

⁵ Exemples : Brousseau-Pouliot, V., Est-on trop généreux avec Ubisoft et les studios de jeu vidéo ?, La Presse, 13 août 2026, [Crédit d'impôt provincial | Est-on trop généreux avec Ubisoft et les studios de jeu vidéo ?](#)

⁶ À titre d'exemple, voir Michaël Robert-Angers et Luc Godbout, Cahier de recherche no 2023-05, Pour une révision adaptée du crédit d'impôt remboursable pour la production de titres multimédias, Chaire en fiscalité et en finances publiques, [cr-2022-05 CTMM.pdf](#) ; et Arseneault, J., Front commun contre le crédit d'impôt modifié, La Presse, 15 mai 2024, [Effets visuels | Front commun contre le crédit d'impôt modifié](#)

⁷ BCTQ, mars 2025 : [BUDGET 2025-2026 : LE BCTQ SOULIGNE UNE CONTINUITÉ NÉCESSAIRE POUR LA PRODUCTION LOCALE, MAIS DÉPLORE L'ABSENCE DE SOLUTIONS POUR LES EFFETS VISUELS ET L'ANIMATION - Bureau du cinéma et de la télévision du Québec](#)

⁸ Coalition la Culture le Cœur du Québec et AppEco, 2 % en culture : pourquoi et comment, 2020. Lien Internet : [2-du-budget-au-Quebec-en-culture.pdf](#)

de l'activité culturelle et de l'expression artistique, particulièrement en ces temps d'incertitude économique et de tensions géopolitiques.

Question de restreindre l'analyse à l'essentiel, les éléments suivants sont couverts :

- L'importance de la culture dans l'économie du Québec (produit intérieur brut [« PIB »], emploi).
- Les retombées économiques des industries culturelles elles-mêmes, mais aussi celles dont bénéficient les autres secteurs.
- Un aperçu des transformations technologiques modifiant les conditions de production et les compétences requises;
- L'évolution du financement public de la culture par le gouvernement du Québec, un survol de ce financement ailleurs dans le monde et les retombées éventuelles d'une allocation fixe de 2 % des dépenses publiques provinciales.
- Les écueils associés à une analyse en silo des crédits d'impôt, illustrés par le cas du Crédit d'impôt pour services de production cinématographique ou magnétoscopique (CISP).

4. Méthodologie

L'analyse et les constats suivants ont été réalisés à partir de données officielles (Statistique Canada, Institut de la statistique du Québec [« ISQ »], Organisation de coopération et de développement économiques [« OCDE »], etc.) sur les industries culturelles et leur contribution économique, ainsi que de la documentation et d'études publiquement disponibles. Entre autres, les retombées économiques ont été estimées à partir des multiplicateurs d'entrées-sorties de Statistique Canada et sont présentées en distinguant les effets directs, indirects et induits. En complément de l'analyse quantitative, une revue de littérature a été réalisée pour couvrir les différents thèmes de ce rapport, notamment les retombées indirectes et l'attrait gravitationnel des établissements culturels. Les principales limites méthodologiques sont présentées à la section 6.

5. Constats

Les constats présentés ci-dessous portent sur le poids économique de la culture, ses retombées, l'évolution du soutien public et certains enjeux susceptibles d'en modifier les effets. Les résultats détaillés du modèle économique sont présentés à l'annexe I.

5.1. L'importance de la culture dans l'économie du Québec

La production de biens et services culturels représente une composante relativement stable de l'économie québécoise en valeur absolue, **soit environ 14 G\$ constants de 2024**. Toutefois, sa part dans le PIB total a diminué au cours des quinze dernières années, soit de 3,2 % à 2,3 % entre 2010 et 2024⁹. Par conséquent, cette baisse relative s'explique simplement par l'augmentation plus rapide de la taille de l'économie dans son ensemble – tant le type d'activités que leur valeur.

L'emploi culturel présente une évolution différente : malgré certaines fluctuations, le nombre d'emplois associés aux produits de la culture est aujourd'hui supérieur à celui observé au début de la période. Environ 153 500 personnes étaient employées en culture en 2010 et, en 2024, ce nombre est passé à 166 400. Cette augmentation n'a cependant pas tout à fait suivi la croissance globale du marché du travail, car la part des emplois du secteur culturel dans le marché du travail total a légèrement diminué durant la même période, passant de 3,9 % à 3,7 %. Parmi les principaux sous-secteurs, l'audiovisuel et les médias interactifs (42 600 emplois) mènent le classement, suivis des arts visuels et appliqués (34 000) et des écrits et ouvrages publiés (26 200).

La proportion de l'emploi en culture sur le total (3,7 %) est plus élevée que celle du PIB en culture (2,3 %). Cela signale qu'en moyenne, chaque emploi en culture est associé à une production économique moindre que celle observée dans l'ensemble de l'économie. Cette valeur ajoutée moindre des activités artistiques combinée à leur nature unique et leur rayonnement sociétal renforce l'importance d'un soutien public durable.

5.2. Les retombées économiques de la culture

Retombées découlant des industries culturelles

Les retombées économiques résultent des dépenses réalisées à l'intérieur d'un territoire donné (ici : le Québec) qui « y reste », donc aboutissant et demeurant dans une entreprise ou reçue par un travailleur québécois. L'inverse est une dépense qui « sort » du Québec, soit destinée à une entreprise ou un travailleur situé hors Québec ; dans un tel cas, on parlera d'importation ou de « fuite », soit une dépense hors Québec pour un bien ou service reçu au Québec – par exemple, l'achat de pétrole brut, d'un vin français ou d'un ordinateur fabriqué hors Québec. Dans ces derniers exemples, la dépense sortira du périmètre de la comptabilité nationale du PIB du Québec et, donc, ne représentera pas une « retombée économique ».

⁹ Il existe plusieurs façons de « définir » le secteur culturel d'un point de vue économique. Cela aura pour effet que les activités et les emplois dits « en culture » pourraient différer selon qu'il s'agisse des industries (perspectives du Système de classification des industries d'Amérique du Nord ou des Comptes satellites de la culture [CSC]) ou encore du produit (perspective du produit, CSC). Pour le PIB et l'emploi, l'analyse retient la perspective du produit du Compte satellite de la culture, soit le PIB et l'emploi générés par les biens et services culturels, peu importe l'industrie dans laquelle ils sont produits. Les secteurs SCIAN 51 et 71 ne sont pas retenus puisqu'ils comprennent plusieurs activités non culturelles.

Tableau 1. Retombées économiques au Québec - Dépenses de 100 M\$

CULTURE				
	Direct	Indirect	Induit	Total
En M \$				
<i>Produit intérieur brut (PB)</i>	38,2	30,4	20,8	89,5
<i>Taxes et impôts</i>	6,6	4,8	6,4	17,8
Impôts sur la production	2,2	1,7	1,6	5,5
Impôts sur les produits	0,3	0,3	3,6	4,2
Cotisation à la charge des employeurs	4,2	2,8	1,2	8,1
<i>Subventions</i>	-10,0	-4,6	-0,7	-15,3
Subventions sur la production	-9,9	-4,4	-0,3	-14,7
Subventions sur les produits	-0,1	-0,1	-0,3	-0,6
<i>Recettes nettes du Gouvernement du Québec</i>	-3,4	0,3	5,7	2,5
Nombre				
Emplois	602	381	153	1 136
ENSEMBLE DE L'ÉCONOMIE				
	Direct	Indirect	Induit	Total
En M \$				
<i>Produit intérieur brut (PB)</i>	54,0	21,6	17,4	93,0
<i>Taxes et impôts</i>	9,2	3,1	5,2	17,5
Impôts sur la production	3,3	1,1	1,3	5,7
Impôts sur les produits	0,8	0,3	3,0	4,1
Cotisation à la charge des employeurs	5,1	1,7	0,9	7,7
<i>Subventions</i>	-1,1	-0,5	-0,5	-2,1
Subventions sur la production	-0,6	-0,4	-0,3	-1,3
Subventions sur les produits	-0,5	-0,1	-0,2	-0,8
<i>Recettes nettes du Gouvernement du Québec</i>	8,1	2,6	4,7	15,4
Nombre				
Emplois	474	179	127	780
RATIO - CULTURE / ÉCONOMIE				
	Direct	Indirect	Induit	Total
En M \$				
<i>Produit intérieur brut (PB)</i>	-15,8	8,8	3,4	-3,5
<i>Taxes et impôts</i>				
Impôts sur la production	-1,1	0,6	0,3	-0,2
Impôts sur les produits	-0,5	0,0	0,6	0,1
Cotisation à la charge des employeurs	-0,9	1,1	0,3	0,4
<i>Subventions</i>				
Subventions sur la production	-9,3	-4,0	0,0	-13,4
Subventions sur les produits	0,4	0,0	-0,1	0,2
<i>Recettes nettes du Gouvernement du Québec</i>	-11,5	-2,3	1,0	-12,9
Nombre				
Emplois	129	202	25	356

L'ampleur des retombées dépend donc de la capacité à conserver ces dépenses localement. Lorsqu'un organisme achète un bien ou un service auprès d'une entreprise québécoise, cette dépense devient un revenu pour une entreprise ou un travailleur du Québec et peut générer à son tour des achats et des revenus supplémentaires dans l'économie locale¹⁰. À l'inverse, lorsqu'un fournisseur est situé hors Québec, cette portion de la dépense constitue une fuite et cesse de produire des effets indirects dans l'économie québécoise¹¹.

Les retombées économiques sont calculées en distinguant les retombées directes (liées à la production culturelle elle-même) des retombées indirectes (achats réalisés auprès de fournisseurs) et des retombées induites (découlant des dépenses de consommation rendues possibles par les revenus de travail). Elles sont exprimées en termes de PIB, taxes et impôts, subventions, recettes nettes du gouvernement du Québec et emplois.

Une première analyse mesure les retombées associées à 100 M\$ de dépenses en culture et les compare à celles produites par une dépense équivalente dans l'ensemble de l'économie québécoise. Ces résultats servent ensuite à projeter les retombées correspondant à une allocation de 2 % des dépenses gouvernementales.

Pour chaque tranche de 100 M\$ de dépenses, la culture génère environ 89,5 M\$ de PIB et soutient 1 136 emplois, comparativement à 93,0 M\$ de PIB et 780 emplois pour une dépense équivalente dans l'ensemble de l'économie québécoise (voir le tableau 1). À ce niveau de dépenses, la culture soutient ainsi un PIB moindre de 4 M\$, mais environ 356 emplois supplémentaires.

Les effets indirects et induits sont également plus élevés en culture, atteignant 51,2 M\$ de PIB, comparativement à 39,0 M\$ pour l'ensemble de l'économie. En revanche, les recettes nettes du gouvernement du Québec sont plus faibles, principalement en raison du niveau plus élevé de subventions à la production.

La structure de ces retombées reflète notamment la chaîne de production mobilisée par les activités culturelles. Leur conception, leur production et leur présentation nécessitent des travailleurs et des fournisseurs spécialisés : salaires et cachets, services techniques et audiovisuels, location d'équipements, logistique, transport, communications et services professionnels¹². Les organismes et établissements culturels agissent ainsi eux-mêmes comme employeurs et acheteurs de biens et de services¹³.

Plusieurs cas québécois illustrent ces mécanismes. L'écosystème de la Place des Arts engage annuellement environ 148 M\$ de dépenses d'exploitation et d'investissement, dont environ 53 % en achats de biens et de services et près du tiers en salaires et avantages sociaux¹⁴. À une échelle plus large, les 17 événements membres du RÉMI étudiés totalisent 396 M\$ de dépenses admissibles, incluant les dépenses d'exploitation et certaines dépenses touristiques attribuables. L'activité associée à ces événements soutient au total 4 606 emplois équivalents temps plein¹⁵. En 2025, le FestiVoix a

¹⁰ Irshad, H. (2011). Impacts of Community Events and Festivals on Rural Places. Alberta Agriculture and Rural Development, Rural Development Division.

¹¹ Salvaggio, S. A. (2024). The Economic Impact of Cultural Institutions: Measuring the Value. DOI 10.31219/osf.io/n7rgb.

¹² Gouvernement du Canada (2024). *Guide de l'utilisateur du MIECAPS : le Modèle d'impact économique de la culture, des arts, du patrimoine et du sport*; Salvaggio, S. A. *The Economic Impact of Cultural Institutions: Measuring the Value*.

¹³ Salvaggio, S. A. (2024). *The Economic Impact of Cultural Institutions: Measuring the Value*. OSF Preprints.

¹⁴ BCG. (2024). Livre blanc: les retombées économiques de la Place des Arts. <https://web-assets.bcg.com/cb/f6/8255e3fe4793a897a70b939ce3c9/bcg-les-retombees-economiques-de-la-place-des-arts-2024.pdf>

¹⁵ RÉMI. (2024). Affirmer avec force la dimension économique du secteur culturel et miser davantage sur les événements majeurs internationaux. https://remi.qc.ca/application/files/3017/3109/2304/Memoire_REMI_Pol_dev_culturel_2025-2030.pdf

effectué environ 3,4 M\$ d'achats auprès d'entreprises et d'artistes québécois, illustrant l'importance de la chaîne d'approvisionnement locale¹⁶.

En somme, les retombées culturelles sont du même ordre que d'autres industries en termes de PIB, affichent une plus forte intensité en emplois et une part importante d'effets indirects et induits. Or, il ne s'agit que des résultats générés par les industries culturelles elles-mêmes, donc excluant les effets associés sur les autres activités économiques, tel qu'exposé ci-dessous.

Retombées additionnelles (économiques, mais aussi touristiques, territoriales et sociales) des événements et établissements culturels

En plus des activités économiques des industries culturelles elles-mêmes, il faut également ajouter celles que produisent les participants et visiteurs dans d'autres industries (hébergement, restauration, transport, commerce de détail, loisirs) et qui ne se seraient pas matérialisées sans activité culturelle. Ces dépenses constituent l'un des principaux canaux par lesquels les événements et établissements culturels diffusent leurs retombées dans l'économie locale¹⁷. À titre illustratif, l'étude américaine *Arts & Economic Prosperity 6* estime à 38,46 \$ US par personne et par événement les dépenses effectuées en 2022 à l'extérieur du lieu culturel, hors coût d'entrée¹⁸.

Les données québécoises illustrent le même mécanisme. À la Place des Arts, les dépenses des visiteurs réalisées à l'extérieur des salles sont estimées à environ 64 M\$ annuellement, principalement dans la restauration, l'hébergement, le transport et les commerces¹⁹. Les institutions muséales présentent également ce type de diffusion : celles de la région touristique de Québec ont généré 69,2 M\$ de retombées économiques en 2022²⁰, tandis que celles étudiées en Estrie ont généré 54,3 M\$ pour l'activité de 2019²¹. Dans cette dernière région, plus de 40 % des dépenses des visiteurs étaient effectuées à l'extérieur des institutions elles-mêmes, ce qui montre que l'effet économique de la fréquentation se diffuse au-delà du lieu culturel.

Ces dépenses ne doivent être considérées que si elles représentent un ajout net à l'économie et si elles ne se seraient pas produites autrement. Ainsi, les dépenses des visiteurs provenant de l'extérieur du territoire représentent davantage une injection nette dans l'économie locale, tandis qu'une majorité des dépenses des résidents remplacent simplement d'autres dépenses qui y auraient été réalisées ailleurs²². Ainsi, les 17 événements étudiés par le RÉMI ont attiré 190 603 touristes provenant de l'extérieur du Québec principalement pour assister aux événements, et les visiteurs de l'extérieur de la région venus principalement pour l'événement dépensaient en moyenne 378 \$ par séjour. Au FestiVoix, 51,6 % des festivaliers étaient des touristes, dont 97 % déclaraient s'être déplacés spécifiquement pour l'événement; leurs dépenses touristiques ont généré plus de 39 000 nuitées.

¹⁶ RÉMI (2026). Le FestiVoix ne crée pas que des instants de bonheur : des retombées économiques, touristiques et sociales majeures!, <https://remi.qc.ca/actualites/le-festivoix-ne-cree-pas-que-des-instants-de-bonheur-des-retombees-economiques-touristiques-et-sociales-majeures>

¹⁷ Irshad, H. (2011); Salvaggio, S. A. (2024).

¹⁸ Arts & Economic Prosperity. (2022). Local and regional findings. <https://aep6.americansforthearts.org/local-regional-findings> ; Arts & Economic Prosperity. (2022). AEP6. <https://aep6.americansforthearts.org>

¹⁹ Place des Arts. (2024). Rapport annuel 2023-2024. https://cdn.placedesarts.com/legal-institution/Rapports-Annuels/pda_ra_2023-2024-rev2.pdf

²⁰ Société des musées du Québec. (2023). Étude sur l'impact économique des institutions muséales de la région touristique de Québec. <https://www.musees.qc.ca/actualites-evenements/50088-etude-sur-limpact-economique-des-institutions-museales-de-la-region-touristique-de-quebec/>

²¹ Société des musées du Québec. (2022). Étude sur l'impact économique des institutions muséales de la région touristique des Cantons-de-l'Est. <https://www.musees.qc.ca/ressources/publications/46036-etude-sur-limpact-economique-des-institutions-museales-de-la-region-touristique-des-cantons-de-lest-2022/>

²² Irshad, H. (2011); Getz, D. & Stephen, J. P. (2016). « Progress and Prospects for Event Tourism Research ». *Tourism Management*, 52, 593–631.

Ces effets peuvent également dépasser les seules dépenses immédiates. La littérature associe les activités culturelles au rayonnement des destinations, à la prolongation de la saison touristique, à une utilisation accrue des infrastructures et, dans certains cas, à la revitalisation de secteurs sous-utilisés²³. Elle documente aussi des effets sociaux tels que la participation, le développement de compétences, la fierté communautaire, le sentiment d'appartenance et l'attractivité du milieu de vie²⁴. Ces effets sont toutefois plus difficiles à isoler et à monétiser que les retombées économiques directement observables.

Attrait gravitationnel des établissements culturels

Les établissements culturels peuvent également générer des effets d'entraînement au-delà de leurs propres activités en concentrant de l'achalandage dans leur environnement immédiat. Un musée, une salle de spectacle ou un autre lieu culturel peut ainsi attirer une clientèle dont les dépenses périphériques peuvent bénéficier aux restaurants, hôtels et commerces situés à proximité.

La littérature économique sur les établissements « ancrés » formalise ce mécanisme. Un établissement capable d'attirer une clientèle peut produire une externalité de demande dont bénéficient des activités commerciales complémentaires²⁵. Des travaux empiriques sur l'agglomération des restaurants à Milan, bien qu'ils ne portent pas spécifiquement sur les établissements culturels, mettent également en évidence les bénéfices associés à la concentration d'activités de consommation²⁶. Ces travaux éclairent ainsi le mécanisme économique susceptible de relier un pôle culturel à l'activité commerciale environnante, sans démontrer qu'un tel effet se produit systématiquement autour de tous les équipements culturels.

Les données québécoises reflètent aussi ce même type de dynamique d'attraction et de dépenses périphériques. Dans la région touristique de Québec, 38 institutions ont accueilli près de 1,9 million de visites; 57 % des visiteurs provenaient de l'extérieur de la région et trois visiteurs sur cinq avaient effectué leur déplacement principalement ou partiellement pour fréquenter ces institutions. En Estrie, plus de 40 % des dépenses des visiteurs étaient réalisées hors des institutions, notamment dans les commerces locaux.

Cet effet n'est toutefois ni automatique ni uniforme. Le cas du MASS MoCA montre qu'un établissement culturel peut, lorsque les circonstances sont favorables, contribuer à l'activité économique, à l'emploi et à la revitalisation locale, même si certains effets peuvent s'avérer inférieurs aux projections initiales²⁷. À l'inverse, une partie de l'association observée entre la présence des galeries d'art de Manhattan et le redéveloppement s'atténue lorsque les caractéristiques initiales des quartiers sont prises en compte²⁸. La littérature suggère ainsi que la culture agit davantage comme un catalyseur potentiel de dynamiques locales favorables que comme un moteur autonome du développement.

²³ Irshad, H. (2011); Getz, D. & Stephen, J. P. (2016); Régent, B. (2021). « Le rôle des événements culturels dans le renforcement de l'attractivité territoriale ». XXXe Conférence de l'AIMS ; Gouvernement du Canada. (s.d.). Guide de l'utilisateur du MIECAPS : Modèle d'impact économique de la culture, des arts, du patrimoine et du sport ; Sheppard, S. (2013). Museums in the neighborhood: The local economic impact of museums. Handbook of Industry Studies and Economic Geography (pp.191-204)

²⁴ Irshad, H. (2011); Salvaggio, S. A. (2024).

²⁵ Konishi, H. & Sandfort, M. T. (2003). « Anchor Stores ». Journal of Urban Economics, 53(3), 413–435.

²⁶ Leonardi, M. & Moretti, E. (2023). The Agglomeration of Urban Amenities: Evidence from Milan Restaurants. *American Economics Review: Insights*, vol. 5(2), pp. 141-157.

²⁷ Sheppard, S. (2013).

²⁸ Schuetz, J. (2014). Do art galleries stimulate redevelopment? Journal of Urban Economics, vol. 83(C), pp 59-72.

Ces effets de proximité peuvent par ailleurs se diffuser dans une zone d'influence plutôt que décroître de façon uniforme avec la distance²⁹. Leur ampleur dépend notamment de la structure urbaine, de l'accessibilité, de la densité, des usages du sol, de la présence d'autres attractions ainsi que de l'intégration de l'établissement à son environnement local³⁰. La littérature ne permet donc pas d'identifier un coefficient d'attraction universel applicable à l'ensemble des établissements culturels.

Enfin, les effets économiques et territoriaux produisent davantage d'effets structurants lorsqu'ils sont conçus comme instruments d'une stratégie territoriale globale plutôt que comme une finalité autonome³¹. La récurrence peut ainsi consolider les relations avec les fournisseurs, développer une clientèle touristique et renforcer progressivement la notoriété et le positionnement du territoire. Ce constat établit un lien direct avec les effets touristiques : à mesure que l'événement devient récurrent et identifiable, sa contribution peut passer d'événement ponctuel à la construction de l'image et du positionnement de la destination. Par conséquent, l'activité économique s'ensuivra et, si les conditions favorables sont réunies, s'y installera de façon durable.

5.3. Des transformations technologiques conséquentes

Les changements technologiques transforment les modes de création, de production et de diffusion dans le domaine audiovisuel. Au cinéma, le numérique a éliminé certaines dépenses liées à la pellicule et à la reproduction physique, mais engendre des dépenses croissantes en postproduction, en acquisition de logiciels, en stockage, en effets visuels et en main-d'œuvre spécialisée³². L'importance de cette transformation est notamment illustrée par les revenus de l'industrie canadienne de la postproduction, qui ont atteint 2,8 G\$ en 2023, en hausse de 34,4 % depuis 2021; le Québec représentait alors 52,1 % des revenus canadiens du secteur³³.

Une évolution comparable est observable dans l'enregistrement sonore. Les outils numériques ont réduit les barrières techniques à la production et les coûts de fabrication et de distribution physiques. Ces économies n'ont toutefois pas éliminé les besoins d'investissement : une part croissante des dépenses est notamment consacrée au marketing, au développement des auditoires et aux outils numériques³⁴.

L'intelligence artificielle (« IA ») accentue cette transformation. Certains outils peuvent réduire le temps nécessaire à des tâches répétitives, mais leur utilisation entraîne également des coûts de logiciels, de stockage, de formation, de supervision et de conformité. L'effet doit donc davantage être compris comme un déplacement des coûts que comme une diminution systématique du budget total³⁵.

Par ailleurs, les métiers et professions de la culture seront certainement parmi les plus touchés par les bouleversements technologiques associés à l'IA. Une étude menée auprès de 515 personnes du

²⁹ Valenzuela-Ortiz, A., Chica-Olmo, J. & Castañeda, J. A. (2022). "Location factors and agglomeration economies in the hotel industry: the case of Spain". *European Journal of Management and Business Economics*, vol. 34(1), pp-1-22.

³⁰ Schuetz, J. (2014); Valenzuela-Ortiz et al. (2022).

³¹ Régent, B. (2021); Soldo, E., Arnaud, C. & Keramidas, O. (2019). L'évènement culturel en régie directe, un levier pour l'attractivité durable du territoire ? Analyse des conditions managériales de succès. *International Review of Administrative Sciences*, vol. 79(4), pp. 779-799

³² Benghozi, P. J., Salvador, L. & Simon, J. P. (2016). Comment la technologie et le numérique ont révolutionné l'industrie du cinéma. *The Conversation* <https://theconversation.com/comment-la-technologie-et-le-numerique-ont-revolutionne-lindustrie-du-cinema-58524>; Statistique Canada, *Film, television and video post-production, 2023*, tableau 21-10-0066-01, 9 octobre 2024

³³ Statistique Canada (2024). *Film, television and video post-production, 2023*, tableau 21-10-0066-01. N. B. : Une mise à jour de ces résultats est attendue prochainement.

³⁴ Wall Communications Inc. (2021). *2021 Study of the Economic Impacts of Music Streaming on the Canadian Music Industry*; Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (2025). « IFPI looks at a decade of digital transformation in the music industry »

³⁵ U.S. Copyright Office (2024), *Copyright and Artificial Intelligence, Part 1: Digital Replicas*

secteur culturel québécois montre que 77 % identifient le manque de connaissances et de formation comme le principal frein à l'utilisation de l'IA, tandis que 83 % considèrent que leur métier devra s'y adapter³⁶. Ces transformations peuvent donc accroître l'efficacité de certaines étapes de production, tout en créant de nouveaux besoins de compétences et d'investissement.

5.4. Un soutien public important, mais variable dans le temps

Évolution du financement public de la culture par le gouvernement du Québec

Pour les dépenses publiques, l'analyse retient les dépenses de l'administration publique québécoise au titre de la culture, notamment celles consacrées aux bibliothèques, au patrimoine, aux musées, à l'enseignement des arts et aux disciplines artistiques.

Les dépenses culturelles du gouvernement du Québec se répartissent en deux types : les dépenses directes et les dépenses fiscales. Au total, elles sont passées d'environ 1,7 G\$ en 2012-2013 à 3,0 G\$ en 2023-2024 en dollars réels de 2024. Leur part dans les dépenses gouvernementales a fluctué au cours de la période avant d'atteindre 2,0 % (pour la première fois) en 2023-2024. Ce seuil n'est toutefois atteint qu'en incluant les dépenses fiscales, donc versées en crédits d'impôt. Les dépenses culturelles directes représentaient environ 1,12 % des dépenses gouvernementales en 2023-2024, et une moyenne de 1,1 % sur l'ensemble de la période.

L'atteinte ponctuelle du seuil de 2 % ne signifie toutefois pas que cette proportion soit maintenue dans le temps. L'évolution observée montre plutôt que le poids relatif du financement culturel peut varier d'une année à l'autre et s'établit généralement sous ce seuil.

Une cible permanente de 2 % aurait principalement pour effet de fixer la place de la culture dans les dépenses publiques et d'accroître la prévisibilité du financement, plutôt que d'instaurer un niveau de soutien sans précédent. Ce type d'engagement fort représenterait une stabilité que les agents économiques recherchent, ce qui aurait des effets positifs sur l'investissement et les projets à plus long terme.

Financement des dépenses publiques

Pour l'essentiel, le financement de ces dépenses publiques en culture, qu'elles viennent des ministères ou des sociétés d'État, provient essentiellement des taxes et impôts. Toutefois, il est possible d'envisager la mise en place de mécanismes spécifiques de financement, lesquels pourraient ensuite être redistribués aux entreprises, organismes et travailleurs.

Parmi ces financements spécifiques, l'un des plus connus est certainement le Fonds des médias du Canada (<https://cmf-fmc.ca/fr/>), qui tire son financement du gouvernement fédéral et des entreprises de câblodistribution, de diffusion par satellites et d'IPTV pour les redistribuer aux producteurs audiovisuels canadiens.

D'autres mécanismes de financement méritent aussi considération. En France, une taxe de 10,7 % sur les billets de cinéma (la « taxe sur le prix des entrées aux séances organisées par les exploitants d'établissements de spectacles cinématographiques » ou « TSA »³⁷) a été instaurée, laquelle permet

³⁶ Compétence Culture (2025). *L'IA en culture : Mieux comprendre pour agir ensemble. Une étude des besoins de développement des compétences en intelligence artificielle dans le secteur culturel*. https://competenceculture.ca/wp-content/uploads/sites/2/2025/11/ia-etude-21-novembre-2025_competence_culture.pdf

³⁷ <https://www.cnc-tsa.fr/>

de financer un fonds de soutien qui finance aussi bien la production de nouveaux films que la modernisation des salles de cinéma et la préservation du patrimoine.

Au Québec, sachant que les entrées au cinéma en 2025 totalisaient 128 M\$ (et sous l’hypothèse restrictive d’une fréquentation constante), cela signifierait des revenus approchant les 14 M\$ qui seraient redistribués dans l’industrie cinématographique.

Survol du financement public de la culture ailleurs dans le monde

À titre indicatif, les données de l’OCDE montrent qu’en 2024, les dépenses consacrées aux loisirs, à la culture et à la religion représentaient en moyenne environ 1,7 % des dépenses publiques totales dans les pays pour lesquels les données sont disponibles. Plusieurs pays y consacraient une part supérieure à 1,5 %, et un peu plus du quart y consacrent 2,2 % ou davantage³⁸. Comme toute comparaison internationale, celle-ci doit toutefois être interprétée avec prudence, puisque la catégorie de dépenses est « culture et religion », ce qui est plus large que la définition de la culture retenue pour le Québec.

Tableau 2. Part des dépenses « culture et religion » dans le total des dépenses du gouvernement central - 26 pays, 1995-2024

	2024	1995 - 2024
Moyenne	1,69 %	1,83 %
1 ^{er} quartile	1,07 %	1,19 %
Médiane	1,69 %	1,76 %
3 ^e quartile	2,16 %	2,29 %

Source : OCDE. Les données couvrent 26 pays inclus dans le calcul. Les dépenses considérées correspondent aux dépenses des administrations publiques centrales, sans spécifier si cela inclut aussi les dépenses fiscales de type crédits d’impôt. L’ensemble des données couvre la période de 1995 à 2024.

En somme, le seuil de 2 % proposé est cohérent avec l’ampleur de la contribution publique observée dans un peu plus du quart des pays qui le dépassent. Sur les 26 pays observés, seule la Hongrie dépasse les 3 % et deux pays s’élevaient à plus de 2,5 %. Autrement dit, 2 % n’est pas un niveau rare et exceptionnel, mais bien une cible réaliste pour les gouvernements ayant choisi de consacrer une portion significative de leur budget à la culture.

Retombées économiques associées à un financement culturel à hauteur de 2 %

Une cible fixe de 2 % permettrait au financement culturel d’évoluer avec la taille du budget gouvernemental et de maintenir sa place relative dans les dépenses publiques.

³⁸ Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Annual government expenditure by function (COFOG)*, secteur institutionnel : *General government*, fonction : *Recreation, culture and religion*, dépenses en proportion des dépenses publiques totales, données de 2024. Calculs et compilation d’AppEco.

Advenant que le Québec s'engage à rendre permanente sa contribution à la culture à 2 % de ses dépenses totales, en 2026-2027, cela représenterait une enveloppe totale d'environ 3,4 G\$. Selon les multiplicateurs utilisés précédemment, elle permettrait de soutenir environ 3,1 G\$ de PIB, 38 800 emplois et 331 M\$ en taxes et impôts. À l'horizon 2030-2031, l'enveloppe atteindrait environ 3,7 G\$, pour des retombées estimées à 3,3 G\$ de PIB et 42 100 emplois.

Ces résultats excluent les retombées additionnelles sur les autres secteurs d'activité économiques découlant d'un tel engagement, ainsi que les effets intangibles, mais bien réels, sur le développement économique, de même que les retombées positives sur l'attractivité, le rayonnement culturel et la réputation internationale du Québec.

5.5. Le cas du CISP : une économie budgétaire peut entraîner des pertes économiques importantes

Vu l'ampleur des dépenses fiscales en crédits d'impôt, il est compréhensible que leur efficacité économique soit contestée et analysée, en vue d'optimiser leur efficacité. AppEco a réalisé de telles analyses pour divers clients en culture, tant auprès du secteur privé que des organismes culturels et du gouvernement. Les constats qui suivent découlent directement de ces travaux.

Les crédits d'impôt (« CI ») remboursables, tels que le crédit d'impôt pour les services de production (« CISP »), visent à encourager la venue de producteurs étrangers au Québec. En permettant de réduire le coût net des dépenses admissibles réalisées au Québec, le CI incite les producteurs étrangers à confier des services de production à des entreprises d'ici et à réaliser des œuvres de plus grande envergure. Cet afflux constant et croissant de travail permet d'attirer et de maintenir des entreprises et des emplois de classe mondiale au Québec.

Les CI représentent une dépense fiscale que le gouvernement cherche à « récupérer ». En principe, le taux de CI doit être modulé de façon à équilibrer son coût budgétaire avec l'ampleur de l'activité économique qui en découle. Dans ce contexte, il importe que **les effets complets du CI soient considérés**, tant directs (=venant des productions étrangères) qu'induits (=venant des productions locales qui bénéficient de la qualité de la main-d'œuvre et des installations de production), et non son seul impact fiscal.

Toutes choses étant égales par ailleurs, un taux de CI plus élevé attirera davantage de productions étrangères, lesquelles s'accompagnent forcément de besoins en main-d'œuvre. De plus, un taux de CI relativement élevé entraîne des répercussions favorables pour les industries audiovisuelles durant une longue période. Entre autres, le regroupement des trois provinces canadiennes fait ressortir les liens économiques entre les taux de CI et l'activité économique sous toutes ses formes (productions, PIB et emploi), ce qui suggère une certaine intégration du marché canadien des services de production.

Dans son Budget 2024-2025, le gouvernement québécois a opté pour des restrictions à certains crédits d'impôt, limitant notamment à 65 % la portion du coût des contrats d'effets visuels et d'animation admissible au crédit d'impôt québécois pour services de production cinématographique, tout en faisant passer le taux de base de 20 % à 25 %³⁹. Selon les représentants de l'industrie, cette modification équivalait néanmoins à une diminution effective de 28 % de l'aide fiscale accordée aux clients internationaux des studios québécois et risquait d'entraîner une migration des contrats et des emplois vers des territoires offrant des conditions plus avantageuses⁴⁰.

Avant cette baisse, notre modélisation avait révélé qu'une baisse de 1 % du taux de CISP était associée de façon statistiquement significative à une baisse de 4 % de la valeur des productions. En conséquence, toute perturbation de l'équilibre en place allait provoquer des répercussions sur le gouvernement, mais aussi l'industrie : travailleurs, entreprises et leurs fournisseurs.

Concrètement, pour chaque dollar « économisé » pour le gouvernement, le reste de l'économie allait perdre six (6) dollars (voir l'annexe I pour une présentation complète de ces résultats). Sans compter qu'après des années de démarchage en faveur du Québec à Hollywood, tout recul allait nuire à notre réputation négativement et durablement.

Malheureusement, nos projections se sont avérées exactes. Le BCTQ a rapporté que le nombre d'emplois dans les studios d'effets visuels et d'animation a diminué de 44,8 % en 2024 par rapport à l'année précédente, soit une perte estimée à environ 2 100 postes. De plus, « l'économie » en dépense fiscale a été en grande partie annulée par la diminution des autres revenus fiscaux : baisses de l'impôt sur le revenu des entreprises et baisses des cotisations sociales des travailleurs.

Aujourd'hui plus que jamais, il importe d'avoir une vision globale des effets sociétaux associés aux politiques budgétaires et fiscales touchant la culture. Certes, le gouvernement doit gérer pour son propre budget, mais aussi et surtout prendre en considération l'ensemble des citoyens, des entreprises et des organismes qui composent notre société.

³⁹ PwC Canada. (2024). « Budget du Québec 2024-2025 : faits saillants ». <https://www.pwc.com/ca/fr/services/tax/budgets/2024/quebec-budget.html>

⁴⁰ Rodeo FX et autres studios québécois. (2024). « Crédits d'impôt : l'industrie québécoise des effets visuels et de l'animation sonne l'alarme ». <https://www.newswire.ca/fr/news-releases/credits-d-impot-l-industrie-quebecoise-des-effets-visuels-et-de-l-animation-sonne-l-alarme-893191301.html> Voir également Agence QMI (2024). « Baisse de crédits d'impôt : des milliers d'emplois à risque dans l'industrie des effets visuels et de l'animation » <https://www.journaldemontreal.com/2024/05/29/baisse-de-credits-dimpot-des-milliers-demplois-a-risque-dans-lindustrie-des-effets-visuels-et-de-lanimation>

6. Limites méthodologiques

Les résultats recensés doivent enfin être interprétés à la lumière de plusieurs limites méthodologiques.

La première limite concerne la substitution locale. Une partie des dépenses des résidents consacrées à un événement peut simplement remplacer d'autres dépenses de loisirs qui auraient autrement été réalisées sur le même territoire. Cette distinction explique l'importance accordée aux visiteurs provenant de l'extérieur et, plus particulièrement, à ceux dont l'événement constitue le motif principal du déplacement.

Une deuxième série de limites concerne l'attribution des dépenses. Crompton recense plusieurs erreurs courantes susceptibles de gonfler les estimations d'impact⁴¹. Parmi celles-ci figure notamment le *time-switching*, soit le fait d'attribuer à l'événement les dépenses de visiteurs qui auraient de toute façon fréquenté le territoire, mais qui ont simplement déplacé leur séjour pour coïncider avec celui-ci. D'autres travaux soulignent également les difficultés liées au choix des multiplicateurs, aux fuites économiques, aux coûts d'opportunité et, plus généralement, à l'interprétation des études d'impact culturel⁴².

Ces précautions sont particulièrement importantes lorsque les résultats empiriques sont comparés. Les études recensées ne mesurent pas toutes la même réalité : certaines présentent les dépenses totales, d'autres la valeur ajoutée, les emplois, les recettes fiscales ou uniquement les dépenses d'une catégorie particulière de visiteurs. Les données d'achalandage peuvent aussi désigner des entrées ou des visites plutôt qu'un nombre de personnes uniques. Les différents indicateurs ne peuvent donc pas être additionnés ou comparés directement sans tenir compte de leur définition et du territoire couvert.

Enfin, les analyses portant sur les effets territoriaux sont confrontées à un problème d'endogénéité de la localisation. Les établissements culturels peuvent choisir de s'implanter dans des zones présentant déjà des conditions favorables au développement⁴³. Une association positive entre la présence culturelle et la transformation économique ne permet donc pas, à elle seule, d'établir que l'établissement culturel en est la cause.

⁴¹ Crompton, J. L. (1995). "Economic Impact Analysis of Sports Facilities and Events: Eleven Sources of Misapplication." *Journal of Sport Management*, 9(1), 14–35.

⁴² Seaman, B. A. (2002). "Arts Impact Studies: A Fashionable Excess." Dans *The Politics of Culture* (pp.266-285) ; Seaman, B. A. (2003). "Economics impact of the Arts". Dans *A Handbook of Cultural Economics*, ch. 27.

⁴³ Schuetz, J. (2014).

7. Conclusion

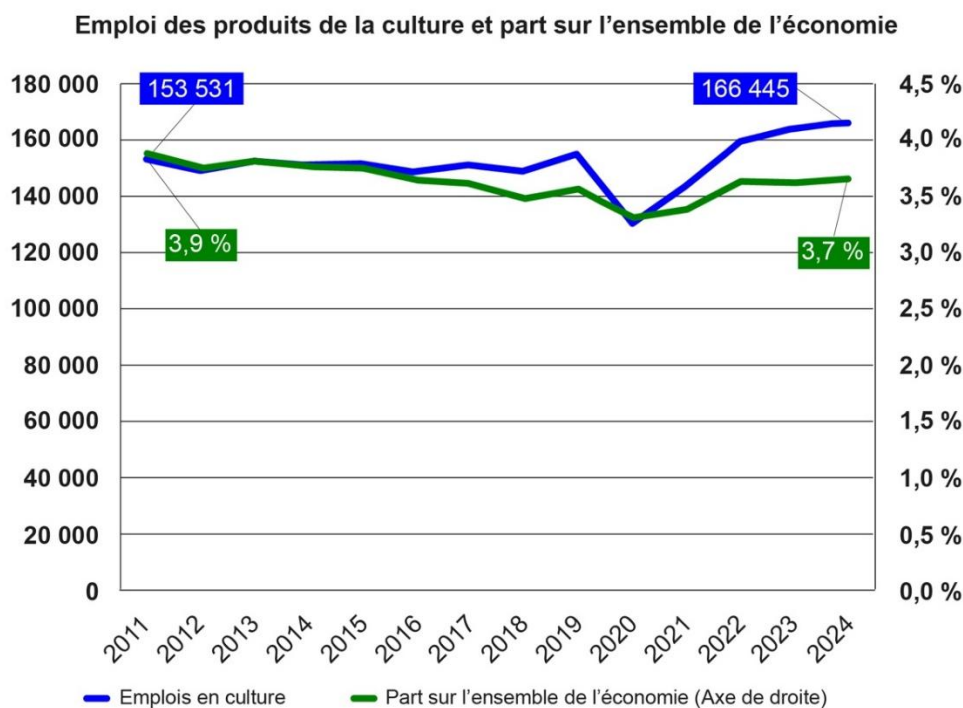
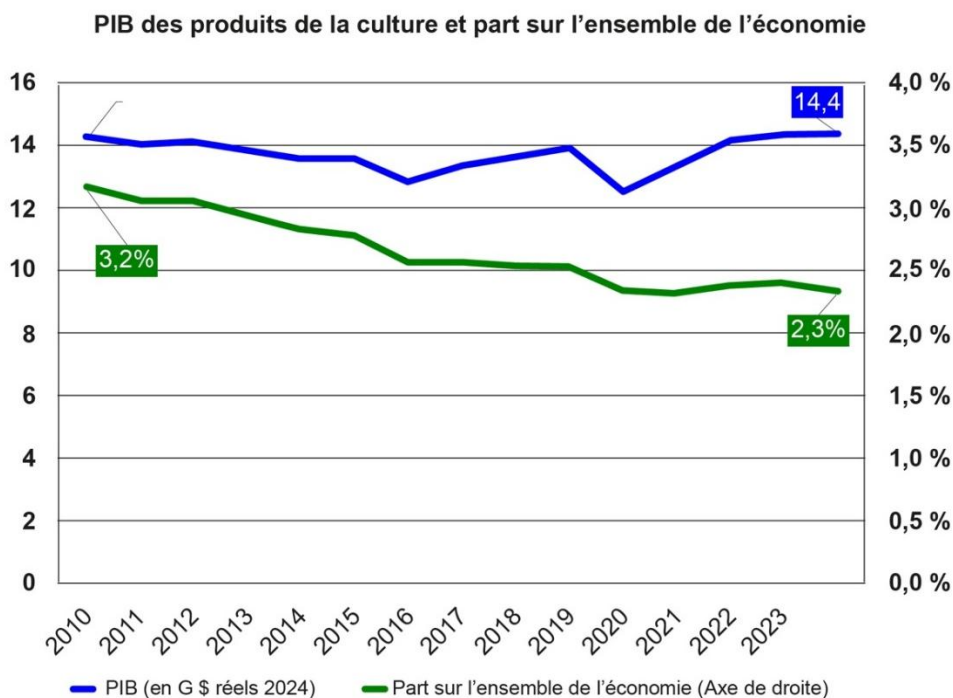
L'analyse confirme que la contribution économique de la culture dépasse largement les dépenses réalisées par les organismes, les établissements et les événements culturels eux-mêmes. Les activités culturelles soutiennent une main-d'œuvre nombreuse, mobilisent des fournisseurs locaux et entraînent des dépenses additionnelles dans la restauration, l'hébergement, le transport, le commerce de détail et le tourisme. Les dépenses effectuées par les visiteurs à l'extérieur des lieux culturels constituent ainsi un canal important de diffusion des retombées dans l'économie locale, particulièrement lorsqu'elles proviennent de visiteurs dont la présence sur le territoire est principalement attribuable à l'activité culturelle.

Les résultats de la modélisation montrent également qu'une allocation correspondant à 2 % des dépenses du gouvernement du Québec consacrées à la culture représenterait environ 3,4 G\$ en 2026-2027. Suivant une comparaison internationale, cette cible serait parmi le premier quart des pays de l'OCDE recensés : certes élevée, mais réaliste et, surtout, adaptée à la réalité francophone du Québec. Selon les multiplicateurs retenus, cette enveloppe serait associée à environ 3,1 G\$ de PIB, à 38 800 emplois et à 331 M\$ de recettes fiscales. À l'horizon 2030-2031, elle atteindrait environ 3,7 G\$ et soutiendrait quelque 42 100 emplois. Cette cible proportionnelle permettrait ainsi au financement culturel d'évoluer avec la taille du budget gouvernemental, tout en améliorant sa stabilité et sa prévisibilité.

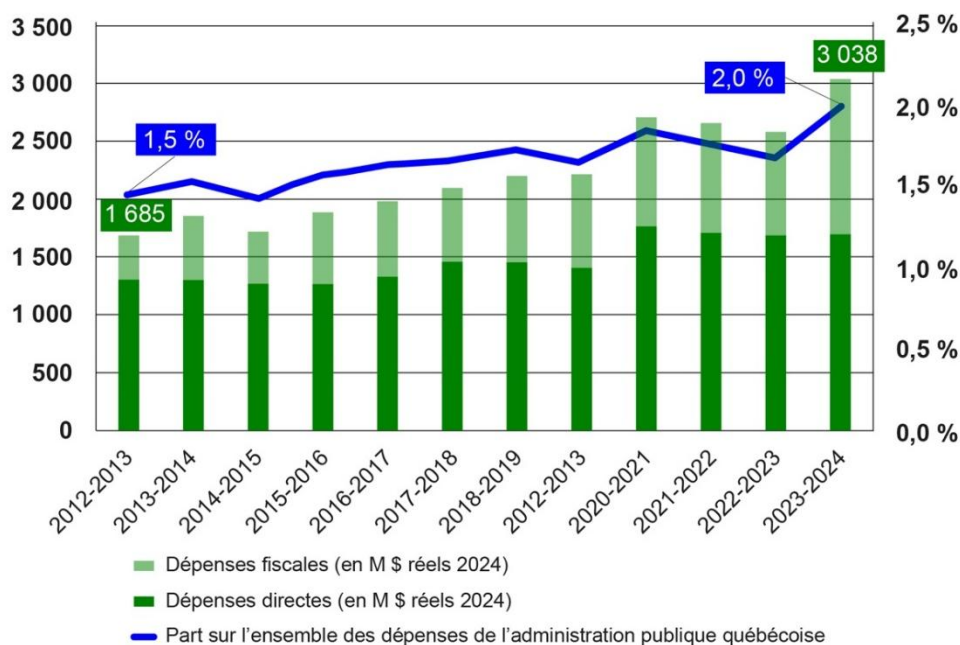
L'analyse du CISP montre par ailleurs pourquoi l'évaluation d'une mesure de soutien ne doit pas être limitée à son seul coût budgétaire immédiat. Dans ce cas spécifique, une diminution d'un point de pourcentage du taux de CI aurait amélioré le solde du gouvernement du Québec d'environ 623 000 \$, mais aurait aussi entraîné une perte économique nette estimée à 3,17 M\$. Chaque dollar économisé par le gouvernement serait ainsi associé à environ 6,1 \$ de pertes pour les entreprises, les travailleurs et les fournisseurs. Tristement, les restrictions du Budget 2024-2025 et leurs conséquences néfastes ont confirmé ces projections pessimistes, alors que des milliers d'emplois bien rémunérés ont été détruits suivant les restrictions au CI.

Dans l'ensemble, les constats économiques et la littérature recensée appuient l'établissement d'un financement culturel stable et prévisible. Une allocation permanente correspondant à 2 % des dépenses du gouvernement du Québec constituerait un moyen de reconnaître la place particulière de la culture dans la société, de soutenir une activité à forte intensité de main-d'œuvre et de préserver un écosystème dont les retombées se diffusent bien au-delà des seuls organismes bénéficiaires. Une telle cible devrait toutefois s'accompagner d'un suivi périodique des résultats et d'indicateurs permettant de mesurer les effets économiques, territoriaux, touristiques et sociaux des interventions.

Annexe I. Retombées économiques



Dépenses du gouvernement du Québec en culture et % du total



	Dépenses totales du gouvernement du Québec (en G \$)	En M \$						Emploi (n)
		Dépenses en culture	PIB	Recettes nettes du gouvernement du Québec	Taxes et impôts	Subventions	Cotisation à la charge des employeurs	
2024-2025	161,3	3 226	2 886	82	312	-493	263	36 636
2025-2026	168,2	3 364	3 009	86	326	-514	274	38 203
2026-2027	170,8	3 416	3 056	87	331	-522	278	38 793
2027-2028	175,2	3 504	3 135	89	339	-535	285	39 793
2028-2029	177,2	3 544	3 170	90	343	-541	288	40 247
2029-2030	179,5	3 590	3 212	91	348	-548	292	40 769
2030-2025	185,5	3 710	3 319	94	359	-567	302	42 132

Source : Statistique Canada Tableau 36-10-0595-01 et 36-10-0478-01 (Multiplicateur d'entrées-sorties et Tableaux des ressources et des emplois). Budget 2026-2027 du gouvernement du Québec. Calcul et compilation d'AppEco.

Variation du taux du CISP, pts %	-1 %
Impact de la baisse CISP pour le Gouvernement du Québec	
Valeur totale des projets	100 000 000 \$
CISP non versé suivant la baisse du taux	1 000 000 \$
Impact de la baisse CISP pour les entreprises	
Effet net de la baisse CISP sur les revenus totaux	-4,1 %
Impact sur les revenus des entreprises	-4 140 000 \$
Perte de revenu net des entreprises	-523 000 \$
Impact sur les travailleurs	
Perte d'emplois, n ÉTP	-26,9
Rémunération des travailleurs non versée	-2 647 900 \$
Perte de revenu disponible pour les travailleurs	- 1 801 700 \$
Impacts sur la fiscalité - Québec	
Impôt non versé sur les salaires	-373 100 \$
Impôt non versé sur le revenu des sociétés	-44 800 \$
CISP non versé suivant la baisse des revenus des entreprises	-41400 \$
Impact sur les fournisseurs des entreprises	
Perte de revenu du travail des fournisseurs	-1 014 300 \$
Perte de revenu net des fournisseurs	-451 300 \$
Impact net pour l'économie du Québec	
Gouvernement du Québec	623 400 \$
Entreprises	-523 000 \$
Travailleurs	- 1 801 700 \$
Fournisseurs - Travailleurs et entreprises	-1 465 600 \$
Impact net pour l'économie du Québec	-3 166 900 \$
Perte des entreprises et des travailleurs par dollar économisé par le gouvernement du Québec	-6,1\$

Source : Étude AppEco 2024. Cité dans Front commun contre le crédit d'impôt modifié, La Presse, 15 mai 2024.

Annexe II. Comparaison de modèles à l'échelle nationale

Territoire	Éléments de financement (production locale)	Éléments de financement (production de services)	Éléments de financement (VFX / animation)	Bonifications régionales	Mesures complémentaires	Constats
Québec ¹	Crédit d'impôt pour la production québécoise administré conjointement par la SODEC et Revenu Québec : 32 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles.	25 % des dépenses québécoises admissibles.	Production québécoise : bonification de 10 % de la main-d'œuvre admissible en VFX et en animation. Restrictions particulières pour les contrats de services.	Pour la production québécoise, bonification régionale de 10 % ou 20 % sur la main-d'œuvre admissible, selon les critères de la SODEC.	Soutien complémentaire offert notamment par la SODEC, Téléfilm Canada et le Fonds des médias du Canada. Règles particulières pour les contrats de services liés aux VFX et à l'animation.	Modèle équilibré qui combine soutien à la création nationale et attraction des productions étrangères, mais dont les incitatifs spécialisés et régionaux sont moins concurrentiels que ceux de certaines provinces.
Ontario ²	OFTTC : crédit remboursable correspondant à 35 % des dépenses de main-d'œuvre ontarienne admissibles.	OPSTC : crédit remboursable correspondant à 21,5 % des dépenses de production ontariennes admissibles.	OCASE : crédit remboursable correspondant à 18 % des dépenses de main-d'œuvre ontarienne admissibles liées à l'animation numérique et aux effets visuels.	L'OFTTC prévoit une bonification régionale de 10 % pour les productions principalement tournées ou produites hors du Grand Toronto.	OCASE soutient directement les activités d'animation numérique et d'effets visuels réalisées en Ontario.	Régime stable et prévisible, particulièrement avantageux pour les entreprises de VFX grâce au cumul des crédits et à l'absence de plafond. Les mesures régionales demeurent plus limitées que celles de la Colombie-Britannique.
Colombie-Britannique ³	Film Incentive BC : 40 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles pour les productions canadiennes admissibles.	PSTC : 36 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles pour les productions de services, sans exigence de contenu canadien.	DAVE : bonification de 16 % des dépenses de main-d'œuvre admissibles liées à l'animation numérique, aux effets visuels et à la postproduction. Elle peut s'ajouter au FIBC ou au PSTC	Film Incentive BC : 12,5 % en région et 6 % supplémentaires en région éloignée. Le PSTC prévoit aussi des bonifications régionales.	Bonifications pour la formation, la scénarisation et les productions majeures, selon le programme applicable.	Modèle très compétitif reposant sur des crédits élevés, des bonifications régionales importantes et des mesures cumulables pour attirer les tournages et développer l'activité à l'extérieur de Vancouver.
Alberta ⁴	Alberta Made Production Grant : 25 % des coûts de production albertains admissibles, jusqu'à 125 000 \$ par projet.	Film and Television Tax Credit (FTTC) : crédit remboursable de 22 % des coûts admissibles, pouvant atteindre 30 % selon les critères applicables.	Postproduction, Visual Effects and Digital Animation Grant : 18 % de la main-d'œuvre facturée admissible, jusqu'à 200 000 \$ par année par entreprise ou groupe affilié.	Le FTTC peut atteindre 30 % lorsque 75 % ou plus des jours de tournage principal en Alberta ont lieu dans des régions rurales ou éloignées admissibles.	L'Alberta Made Production Grant peut ajouter jusqu'à 35 000 \$ pour la formation et le mentorat.	L'Alberta combine un crédit sur les coûts de production, une bonification pour les tournages ruraux ou éloignés et une aide distincte pour la postproduction, les VFX et l'animation.

¹SODEC – Production québécoise : sodec.gouv.qc.ca/domaines-d'intervention/cinema-et-television/credits-dimpot/production-cinema-et-tele/

SODEC – Services de production : sodec.gouv.qc.ca/domaines-d'intervention/cinema-et-television/credits-dimpot/services-de-production/

²Ontario Creates – Tax Credits : ontariocreates.ca/our-sectors/film-tv-2-2/tax-credits-2

³Creative BC – Film in BC : creativebc.com/bc-film-commission/film-in-bc/

Creative BC – Film Incentive BC : creativebc.com/motion-picture-tax-credits/film-incentive-bc/

⁴Alberta – Alberta Made Production Grant : alberta.ca/alberta-made-production-grant

Alberta – Film and Television Tax Credit : alberta.ca/film-television-tax-credit

Alberta – Post-Production, VFX and Digital Animation Grant : alberta.ca/post-production-visual-effects-digital-animation-grant

Annexe III. Comparaison de modèles à l'échelle internationale

Territoire	Éléments de financement	Incitatif / service	Secteurs spécialisés	Forces du modèle	Pertinence pour le Québec
France ¹	CNC : système intégré d'aides automatiques et sélectives couvrant l'écriture, le développement, la production, la distribution, l'exploitation, les industries techniques et l'exportation. Le financement repose notamment sur le principe selon lequel « l'aval finance l'amont » : une partie des revenus générés par la diffusion et l'exploitation des œuvres contribue au financement de la création. La taxe sur les entrées en salles de cinéma (TSA), fixée à 10,72 % du prix du billet, illustre ce mécanisme : elle est perçue au profit du CNC et contribue au financement de son fonds de soutien.	Crédit d'impôt international : 30 % des dépenses admissibles réalisées en France, jusqu'à concurrence de 30 M€ par œuvre. Agrément du CNC, test culturel et dépenses minimales exigées	Taux porté à 40 % pour les fictions à forts effets visuels qui engagent au moins 2 M€ de dépenses numériques en France et dont au moins 15 % des plans sont traités numériquement. Aides automatiques et sélectives complémentaires aux VFX, à l'animation et aux industries techniques.	Modèle de financement circulaire combinant soutien durable à la création nationale, réinvestissement des revenus dans la filière, développement des entreprises techniques et attraction des productions étrangères.	Modèle de référence pour le Québec. Le principe selon lequel « l'aval finance l'amont » offre une piste de diversification du financement de l'audiovisuel québécois, en faisant contribuer davantage les activités qui bénéficient de l'exploitation des œuvres au financement de nouvelles productions.
Royaume-Uni ²	Le BFI combine des fonds publics et des revenus de la National Lottery pour soutenir la création, les publics, les compétences, le patrimoine et le développement de l'industrie. Son plan 2026-2029 prévoit 150 M£ provenant de la National Lottery.	L'Audio-Visual Expenditure Credit offre un taux de 34 % pour les films et les productions télévisuelles haut de gamme; les dépenses admissibles sont généralement soumises à un plafond de 80 % des coûts principaux mondiaux.	L'animation et la télévision jeunesse bénéficient d'un taux de 39 %. Les dépenses britanniques admissibles en VFX bénéficient également d'un taux de 39 % et sont exemptées du plafond de 80 %. Certains films indépendants peuvent bénéficier d'un taux de 53 %, sur un maximum de 15 M£ de coûts principaux.	Le modèle combine financement culturel direct, National Lottery, crédits fiscaux ciblés et mesures distinctes pour les VFX, l'animation et le cinéma indépendant.	Le Royaume-Uni montre qu'un modèle de financement efficace ne repose pas uniquement sur les crédits d'impôt, mais aussi sur un financement dédié à la création et des mesures ciblées pour les secteurs les plus exposés à la concurrence internationale.

¹CNC – Crédit d'impôt international : cnc.fr/-/credit-d-impot-internation-1

Légifrance – Code des impositions sur les biens et services, art. L. 452-5 – Taxe sur les spectacles cinématographiques :

Article L. 452-5CNC – Direction de l'audiovisuel : cnc.fr/a-propos-du-cnc/directions-et-services/direction-de-l-audiovisuel

CNC – Soutien automatique à la distribution : cnc.fr/professionnels/aides-et-financements/cinema/Distribution/soutien-automatique-a-la-distribution_191524

²BFI – National Lottery Funding Plan 2026–2029 : bfi.org.uk/news/bfi-national-lottery-funding-plan-launched-2026-2029

GOV.UK – Audio-Visual Expenditure Credits : gov.uk/guidance/claim-audio-visual-expenditure-credits-for-corporation-tax

Espagne ³	L'ICAA soutient notamment la production et la diffusion, en complément des programmes des communautés autonomes et des mécanismes européens. Le financement fonctionne donc à plusieurs niveaux : national et régional.	Pour les productions étrangères : déduction de 30 % sur le premier million d'euros de dépenses admissibles réalisées en Espagne et de 25 % sur le solde. Le plafond est de 20 M€ par production ou de 10 M€ par épisode de série.	Le seuil minimal de dépenses est de 1 M€ en règle générale et de 200 000 € pour l'animation. Les régimes territoriaux peuvent être plus avantageux : jusqu'à 54 % aux îles Canaries et jusqu'à 60 % dans les territoires basques, selon les conditions applicables.	Le cadre national est complété par des régimes territoriaux fortement différenciés qui servent à attirer les productions et à développer les capacités locales.	Le modèle espagnol combine un cadre national à des mesures territoriales adaptées aux réalités et aux objectifs économiques de chaque région.
Australie ⁴	Screen Australia, les organismes des États et territoires et le Producer Offset soutiennent la production australienne. Le Producer Offset offre 40 % pour les longs métrages admissibles destinés aux salles et 30 % pour plusieurs autres formats admissibles.	Location Offset : 30 % des dépenses australiennes admissibles pour les productions étrangères ou mobiles à grand budget tournées en Australie. Les productions doivent notamment respecter des seuils de dépenses et contribuer au développement de la main-d'œuvre ou des infrastructures.	PDV Offset : remboursement de 30 % des dépenses australiennes admissibles de postproduction, de production numérique et de VFX, peu importe le lieu de tournage.	Le régime distingue clairement le soutien à la production australienne, l'attraction des tournages étrangers et les services techniques. Des incitatifs des États et territoires peuvent s'y ajouter.	Le modèle australien permet de soutenir spécifiquement la postproduction, le numérique et les VFX réalisés en Australie, même lorsque le tournage est effectué dans un autre pays.
Suède ⁵	Le Swedish Film Institute soutient la production, le développement, la distribution et le rayonnement des œuvres suédoises. Des fonds régionaux, dont Film i Väst, interviennent aussi comme coproducteurs dans des productions suédoises et internationales.	Le dispositif national d'incitation à la production peut couvrir jusqu'à 25 % des dépenses admissibles réalisées en Suède, sous réserve des règles et plafonds applicables au programme.	Film i Väst soutient l'implantation d'activités de tournage et de postproduction. En 2025, ses productions ont généré 322 jours de tournage et 3 627 jours de postproduction dans la région.	Film i Väst investit comme coproducteur et associe son intervention à des dépenses régionales. Selon l'organisme, chaque couronne investie en 2025 a généré environ deux couronnes de chiffre d'affaires régional.	Le modèle suédois mise sur l'investissement public pour attirer des productions, générer des dépenses locales et réinvestir les retours financiers dans le secteur audiovisuel.

³Agencia Tributaria – Productions cinématographiques et audiovisuelles : sede.agenciatributaria.gob.es – [Productions cinématographiques](#)

Spain Film Commission – Tax incentives : spainfilmcommission.com/en/shooting-in-spain/tax-incentives/

⁴Screen Australia – Producer Offset : screenaustralia.gov.au/producer-offset/

Australian Government – Australian Screen Production Incentive : arts.gov.au/what-we-do/screen/australian-screen-production-incentive

Australian Government – Tax rebates for film and television producers : arts.gov.au/funding-and-support/tax-rebates-film-and-television-producers

⁵Tillväxtverket – General terms and conditions for support for the production of audiovisual works 2026 : tillvaxtverket.se/tillvaxtverket/inenglish/financing/audiovisualworks/handbooksupportfortheproductionofaudiovisualworks/generaltermsandconditionsforsupportfortheproductionofaudiovisualworks.6719.html

Gouvernement de la Suède – Réforme du production incentive : regeringen.se – [Regeringen reformerar produktionsincitamentet](#)
Film i Väst – Bilan 2025 : filmivast.se – [Varje investerad krona ger dubbelt tillbaka](#)